

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET D'ETAT 2017

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1. Environnement Economique International

L'évolution récente de l'activité économique mondiale laisse entrevoir une légère reprise de la croissance en 2016 de 3,2% contre 3,1% en 2015. Cette reprise de la croissance économique devrait se poursuivre en 2017 pour atteindre 3,5%.

De manière générale, l'inflation mondiale demeurerait modérée entre 2016 et 2017, du fait que les cours des produits de base ne devraient pas connaître des évolutions notables.

Dans les économies avancées, les perspectives sont favorables avec une augmentation modérée de la croissance économique de 2,0% en 2017 contre 1,9 % en 2016.

Quant à l'inflation, elle serait de 1,5% en 2017, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2016, qui est de 0,7%.

La zone euro devrait enregistrer une croissance économique modérée de 1,6% en 2017 contre 1,5% en 2016 nonobstant des signes d'inquiétudes à cause de l'incertitude sur la confiance des ménages et des entreprises suite à la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne. Globalement, l'inflation connaîtrait une augmentation de 1,1% en 2017 contre 0,4% en 2016.

Aux Etats-Unis, l'activité économique connaîtra une légère hausse avec un taux de croissance de 2,5% en 2017 contre 2,4% en 2016. En outre, l'impact de la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne devrait être négligeable sur l'économie des États-Unis, du fait principalement d'une normalisation de la politique monétaire.

L'inflation connaîtrait une hausse par rapport à 2016 (1,5% en 2017 contre 0,8% en 2016).

Dans les pays émergents (Chine et Inde), la croissance économique connaîtra un ralentissement pour s'établir à 6,3% en 2017 contre 6,4% en 2016. Cette évolution de la croissance dans la zone est imputable à l'effet combiné du ralentissement de l'activité économique en Chine, malgré les récentes politiques de relance et d'une reprise timide des investissements en Inde.

Globalement dans les pays émergents, le taux d'inflation devrait augmenter en passant de 2,9% en 2016 à 3,2% en 2017.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait augmenter en passant de 3,0% en 2016 à 4,0% en 2017. Toutefois, les perspectives de la région pourraient fortement se dégrader en raison de la conjoncture économique difficile que connaissent les plus grands pays, notamment le Nigeria et l'Afrique du Sud, suite à la diminution des recettes tirées des produits de base.

Au Nigéria, l'activité économique devrait désormais connaître une contraction en 2016, le pays s'adaptant aux pénuries de devises provoquées par la baisse des recettes pétrolières, à la faible production d'énergie électrique et à une perte de confiance des investisseurs.

En Afrique du Sud, le PIB devrait rester inchangé en 2016, seule une modeste reprise étant prévue pour l'année prochaine.

Le taux d'inflation dans la zone ressortirait à 8,3% en 2017 contre 9,0% en 2016.

Au niveau de l'UEMOA, l'activité économique enregistrera une croissance de 5,5% en 2017 contre 5,2% en 2016, grâce au dynamisme de l'activité économique en Côte d'Ivoire et la relance des investissements dans de nombreux pays.

Concernant l'évolution des prix, la répercussion du repli des cours du pétrole sur l'inflation hors alimentation et énergie, devrait rester modérée en 2017. Dans la plupart des pays, l'inflation devrait s'accélérer, mais sans dépasser les objectifs fixés par les banques centrales.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la croissance et de l'inflation dans les différentes zones.

Tableau 1 : Croissance et inflation dans les différentes zones

	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en%		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Monde	3,1	3,2	3,5	-	-	-
Pays avancés	1,9	1,9	2,0	0,3	0,7	1,5
Pays émergents et en développement (Chine et Inde)	6,6	6,4	6,3	2,7	2,9	3,2
Afrique Subsaharienne	3,4	3,0	4,0	7,0	9,0	8,3
UEMOA	5,2	5,2	5,5	1,5	2,1	1,3

Source : FMI, perspectives économiques avril 2016.

2. Situation économique nationale

Au plan interne, le Gouvernement a adopté le nouveau Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018 qui s'appuie sur les politiques sectorielles en matière de croissance inclusive et durable, de l'amélioration aux services sociaux de base et du renforcement du développement institutionnel et de la gouvernance.

C'est dans ce contexte que les travaux du budget de l'Etat pour l'exercice 2017 ont été réalisés dans la perspective de la poursuite de la relance de l'économie nationale et de l'accélération de la croissance, soutenue par des actions de politiques publiques identifiées par les départements dans le CREDD 2016-2018.

Malgré un contexte sécuritaire fragile, les perspectives macroéconomiques 2017 du Mali s'annoncent favorables. Le taux de croissance économique restera solide à 5,3% en 2017 contre 5,4% en 2016. Cette croissance sera tirée par la performance des secteurs agricole et tertiaire.

L'inflation en fin de période est prévue à 1% en 2017, ce qui permet de rester dans la norme communautaire de 3% par an, pour autant que la campagne agricole soit favorable.

II. CADRAGE DU BUDGET 2017

Les choix budgétaires d'un Etat impactent dans une large mesure ses performances macroéconomiques. C'est ainsi que le budget est une conséquence du cadrage macroéconomique, car les grandes masses du budget sont projetées dans le respect de certains agrégats. Cette relation de cause à effet fait partie des principes ayant conduit la préparation de la loi de Finances 2017.

1. Hypothèses de prévision du budget 2017

Les prévisions budgétaires 2017 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique de 5,3% contre 5,4% en 2016.

L'inflation est prévue à 1,0% en 2017 contre le 0,5% en 2016.

Tableau 2 : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2017

	2015	2016	2017
PIB nominal (En milliards de FCFA)	7748	8314	8938
Taux de croissance réel du PIB	6%	5,4%	5,3%
Taux d'inflation (En fin de période)	1,4%	0,5%	1,0%

2. Objectifs et orientations de la politique budgétaire :

2.1 Objectifs et orientations de la politique budgétaire

Les orientations de la politique budgétaire sont tributaires des engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et avec les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO).

Dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique ;
- maintenir un rythme soutenu de mobilisation des recettes fiscales de 0,5 point du PIB par an.

Dans le cadre du Pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs de notre déficit budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par ces critères.

Au niveau de l'UEMOA, il s'agit du ratio du déficit budgétaire global (dons inclus) dont la norme est de 3% du PIB (nouveau critère-clef de convergence).

Pour la CEDEAO, l'indicateur de suivi est le ratio du déficit budgétaire global hors dons rapporté au PIB, qui doit être $\leq 4,0\%$.

Dans la logique de la poursuite de la stabilité du cadre macroéconomique instituée en relation avec le programme économique et financier, la politique budgétaire sera fondée, d'une part, sur l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures et, d'autre part, sur des dotations budgétaires mettant l'accent sur les dépenses en capital, en vue de stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

En ce qui concerne les ressources pour l'exercice 2017, les prévisions se basent principalement sur le niveau projeté de la fiscalité intérieure, de la douane et les recettes non fiscales en raison du regain d'activité et de l'effort de l'élargissement de l'assiette ainsi que la mobilisation des appuis budgétaires.

S'agissant des dépenses du budget pour l'exercice 2017, elles sont alignées sur les orientations du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018.

A ce titre, le budget pour l'exercice 2017 correspond au deuxième budget de mise en œuvre en année pleine du CREDD lequel doit créer les conditions d'un Mali émergent. En outre, elles continueront à soutenir la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire et de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; ainsi que les priorités des secteurs de l'agriculture, des infrastructures et des secteurs sociaux. A ce titre, elles seront prioritairement consacrées :

- au renforcement des dépenses sécuritaires liées aux actions prévues dans le cadre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;
- au financement adéquat du secteur de l'agriculture à hauteur de 15% ;
- aux investissements structurants ;
- au transfert budgétaire aux collectivités territoriales en vue d'atteindre l'objectif de 30% en 2018 ;
- au financement des activités identifiées dans des documents de stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement ;
- au financement des secteurs sociaux de base.

2.2 Analyse des points saillants de la loi de finances 2017

Dans le cadre de la gestion budgétaire, il a été introduit dans la loi de finances pour 2017 de conserver 5% des dotations budgétaires des départements pour éviter d'éventuelles demandes de rallonges ou des coupes budgétaires en cours de gestion. C'est ainsi qu'une enveloppe d'un montant de 19,938 milliards de FCFA sera conservée au niveau des départements comme une réserve de gestion.

Les dépenses publiques 2017 ont été orientées de manière à stimuler la croissance en s'appuyant sur les dépenses en capital qui ressortent à 42,9% des dépenses totales contre 42,5% en 2016. Cet effort en faveur des dépenses en capital vise à favoriser la réalisation des projets et infrastructures structurantes.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et Programmation Militaire (LOPM), le cumul des inscriptions budgétaires en faveur du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants en 2015, 2016 et 2017 s'élève à 765,242 milliards de FCFA contre 738,207 milliards de FCFA projetés pour la même période dans la Loi n°2015-008-du 06 mars 2015 portant Loi d'Orientation et Programmation Militaire pour les années 2015 à 2019, d'où **un effort supplémentaire de 27,035 milliards de FCFA sur la période**. Pour l'exercice 2017, les dotations budgétaires s'élèvent à 265,345 milliards de FCFA contre 271,205 milliards de FCFA en 2016, soit un recul de 5,859 milliards de FCFA liés à la baisse des investissements programmés initialement dans la LOPM. Toutefois, les dotations restent largement supérieures à la programmation 2017 de la LOPM qui s'élève à 240,439 milliards de FCFA.

S'agissant de la décentralisation, le montant total des ressources budgétaires transférées aux collectivités territoriales s'élève à 261,822 milliards de FCFA en 2017 contre 195,494 milliards de FCFA (sans le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord et le Fonds de Développement Durable) en 2016. Ce qui représenterait 18,3% des recettes budgétaires en 2017 contre 15,3% en 2016. Cette progression est liée au renforcement du Fonds National d'appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), des dotations des Agences de Développement Régional (ADR) et des subventions pour les contrats-plans Etat/Régions et District de Bamako.

La déconcentration budgétaire a été renforcée grâce à l'amélioration des dotations des régions de 16,291 milliards de FCFA, faisant passer le budget des Administrations déconcentrées des Régions de 285,564 milliards de FCFA en 2016 à 301,855 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 16,291 milliards de FCFA ou un taux 5,70%.

Concernant les inscriptions budgétaires 2017 au titre de l'Accord d'Alger, une provision budgétaire de 60,424 milliards de FCFA a été inscrite dans le budget 2017 contre 52,247 milliards de FCFA en 2016 pour les actions de court terme dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali. Les dépenses prévues concernent entre autres :

- le Fonds de Développement Durable pour 32,920 milliards dont 5,000 milliards de FCFA pour le projet TAOUSSA ;
- le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord pour 7,700 milliards de FCFA ;
- les Agences de Développement Régional pour 1,746 milliard de FCFA ;
- l'opérationnalisation des régions de Taoudéni et de Ménaka pour 3,658 milliards de FCFA ;
- les élections Régionale et Communale pour 10,000 milliards de FCFA ;
- le contrat plan Etat/Région pour 4,400 milliards de FCFA.

III. CONTENU DU BUDGET

A. au titre des recettes

Les recettes budgétaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 2 013,578 milliards de FCFA contre 1802,046 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2016, soit une augmentation de 211,532 milliards de FCFA ou un taux de 11,74%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes et fonds spéciaux.

1. Répartition des recettes par budget et par nature

Les prévisions de recettes par budget et par nature se présentent comme suit :

Tableau 3 : Prévisions des recettes

(En milliards de FCFA)

LIBELLES	RECETTES 2016		PREVISIONS	ECART	
	Initiales	Rectifiées	2017	Montant	%
<u>Budget Général</u>	<u>1 744,821</u>	<u>1 718,361</u>	<u>1 918,845</u>	<u>200,484</u>	<u>11,67</u>
Cessions d'immobilisations incorporelles	2,000	4,840	7,846	3,006	62,11
Cessions sols, sous-sols	4,225	4,225	11,825	7,600	179,88
Cessions d'immeubles	4,000	4,000	0,000	-4,000	-100,00
Cessions de meubles	0,153	0,353	0,353	0,000	0,000
Remboursements de prêts et avances	4,112	4,112	3,460	-0,652	-15,86
Recettes fiscales	1 228,808	1 237,408	1 364,060	126,652	10,23
Recettes non fiscales (Sans les recettes en capital)	48,817	48,817	81,538	32,721	67,03
Recettes exceptionnelles (Ressources PPTE)	17,714	17,714	17,845	0,131	0,74
Budget spécial d'investissement (Financement extérieur)	313,493	260,744	284,600	23,856	9,15
Appuis budgétaires sectoriels (Dons)	17,393	18,391	17,718	-0,673	3,66
Appuis budgétaires généraux (Dons et prêts)	104,106	117,757	129,600	11,843	10,06
<u>Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux</u>	<u>83,285</u>	<u>83,685</u>	<u>94,733</u>	<u>11,048</u>	<u>13,20</u>
TOTAL	<u>1 828,106</u>	<u>1 802,046</u>	<u>2 013,578</u>	<u>211,532</u>	<u>11,74</u>

Les recettes du budget général s'élèvent à 1 918,845 milliards de FCFA en 2017 contre 1 718,361 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 200,484 milliards de FCFA ou un taux de 11,67%, imputable essentiellement :

- à la hausse des recettes fiscales qui passent de 1 237,408 milliards de FCFA dans le collectif budgétaire 2016 à 1 364,060 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 126,652 milliards de FCFA ou un taux de 10,23% ;
- aux ressources extérieures finançant le budget spécial d'investissement qui passent de 260,744 milliards de FCFA dans le collectif 2016 à 284,600 milliards de FCFA en 2017, soit un accroissement de 23,856 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 9,15% ;

- aux appuis budgétaires généraux qui passent de 117,757 milliards de FCFA dans le collectif 2016 à 129,600 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 11,843 milliards de FCFA ou un taux de 10,06%.

Les ressources des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux du trésor sont estimées à 94,733 milliards de FCFA en 2017 contre 83,685 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2016, soit une augmentation de 11,048 milliards de FCFA ou un taux de progression de 13,20%.

Les budgets annexes comprennent : les Entrepôts Maliens au Sénégal, les Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire, les Entrepôts Maliens au Togo, les Entrepôts Maliens en Guinée, les Entrepôts Maliens au Ghana et les Entrepôts Maliens en Mauritanie.

Les Comptes et Fonds Spéciaux sont constitués par :

- le Programme de Développement des Ressources Minérales ;
- le Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière ;
- le Fonds pour l'Aménagement et la Protection des Forêts ;
- le Fonds pour l'Aménagement et la Protection de la Faune ;
- le Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- le Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique ;
- le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant ;
- le Fonds de Remboursement des Crédits TVA.

Les recettes détaillées par nature se présentent comme suit :

a. Recettes fiscales

Les recettes fiscales, constituées des impôts directs et indirects, s'élèvent à 1 364,060 milliards de FCFA en 2017 contre 1 237,408 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2016, soit un accroissement de 126,652 milliards de FCFA, ou un taux de 10,23% imputable à l'augmentation des impôts directs et indirects.

b. Recettes non fiscales

Elles s'élèvent à 81,538 milliards de FCFA, sans les recettes en capital (ressources de privatisation, de vente de terrains et de transformation de titres fonciers, de la vente des bâtiments administratifs à usage de bureau, et les recettes de rétrocession) en 2017 contre 48,817 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2016, soit une augmentation de 32,721 milliards de FCFA ou un taux de 67,03%.

A titre de rappel, les recettes non fiscales sont constituées essentiellement des éléments ci-dessous :

- les revenus de l'Entreprise et du Domaine (les produits de la réforme des matériels de l'Etat, les ventes de terrains, les recettes que l'Etat tire de la propriété d'entreprises, d'actifs financiers, les produits des ventes de l'Etat au public, les recettes domaniales, les permis de coupe de bois de chauffe, les permis de petite chasse etc.) ;
- les droits et frais administratifs (Etablissements hospitaliers, les frais versés en contrepartie des services rendus par les administrations etc.) ;
- les amendes et condamnations pécuniaires (les amendes, pénalités et confiscations qui ne sont pas attribuables à des infractions fiscales) ;
- les revenus des valeurs mobilières ;
- les recettes de privatisations (Actions cédées) ;
- les dettes rétrocédées.

c. Appuis Budgétaires Sectoriels :

Les ressources au titre des appuis budgétaires sectoriels ont été inscrites pour un montant de 17,718 milliards de FCFA contre 18,391 milliards de FCFA dans le collectif budgétaire 2016, soit une diminution de 0,673 milliard de FCFA ou un taux de régression de 3,66%.

La répartition par Partenaire Technique et Financier est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Appuis Budgétaires Sectoriels

(En milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	Budget initial 2016 (1)	Budget rectifié 2016 (2)	Prévisions 2017 (3)	Ecart 4 = (3 - 2)
Suisse	4,129	2,327	6,027	3,700
Canada	13,465	13,037	8,663	-4,374
Report ABS Education Canada	0,000	0,936	0,999	0,063
Report ABS Santé Canada	0,000	2,091	2,029	-0,062
Total	17,594	18,391	17,718	-0,673

d. Appuis Budgétaires Généraux

Les ressources au titre des Appuis Budgétaires Généraux (ABG) ont été inscrites en 2017 pour un montant de 129,600 milliards de FCFA contre 117,757 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2016, soit une augmentation de 11,843 milliards de FCFA ou un taux de régression de 10,06%.

Les appuis budgétaires généraux comprennent des dons et des prêts.

En dons, les Appuis Budgétaires Généraux (ABG) passent à 63,000 milliards de FCFA en 2017 contre 55,757 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2016, soit une augmentation de 7,243 milliards de FCFA.

Les prêts des Appuis Budgétaires Généraux passent à 66,600 milliards de FCFA en 2017 contre 62,00 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2016, soit une augmentation de 4,600 milliards de FCFA, ou un taux de progression de 7,42%.

La répartition par Partenaire Technique et Financier est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Appuis Budgétaires Généraux

(En milliards de FCFA)

Partenaires techniques et financiers	Budget initial 2016	Budget rectifié 2016	Prévisions 2017	Ecart
Dons Appui Budgétaire Général	67,306	55,757	63,000	7,243
Union Européenne	64,000	55,757	63,000	7,243
Danemark	3,306	0,000	0,000	0,000
Prêts Appui Budgétaire Général	36,800	62,000	66,600	4,600
Banque Africaine de Développement (BAD)	10,700	10,700	12,300	1,600
Banque Mondiale	20,000	20,000	23,300	3,300
Fonds Monétaire International	6,100	31,300	31,000	-0,300
TOTAL ABG dons et prêts	104,106	117,757	129,600	11,843

2. Répartition des recettes budgétaires par service chargé de recouvrement

Sur un total de recettes budgétaires en 2017 de 2 013,578 milliards de FCFA du budget d'Etat, un montant de 1 469,083 milliards de FCFA (soit 72,96%) est recouvré par les services d'assiette et de recouvrement. Les 544,495 milliards de FCFA ou 27,04% restants proviennent du financement extérieur pour 14,13%, des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux pour 4,70% et autres ressources extérieures (Appuis budgétaires, ressources issues de l'allègement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés) pour 8,21%.

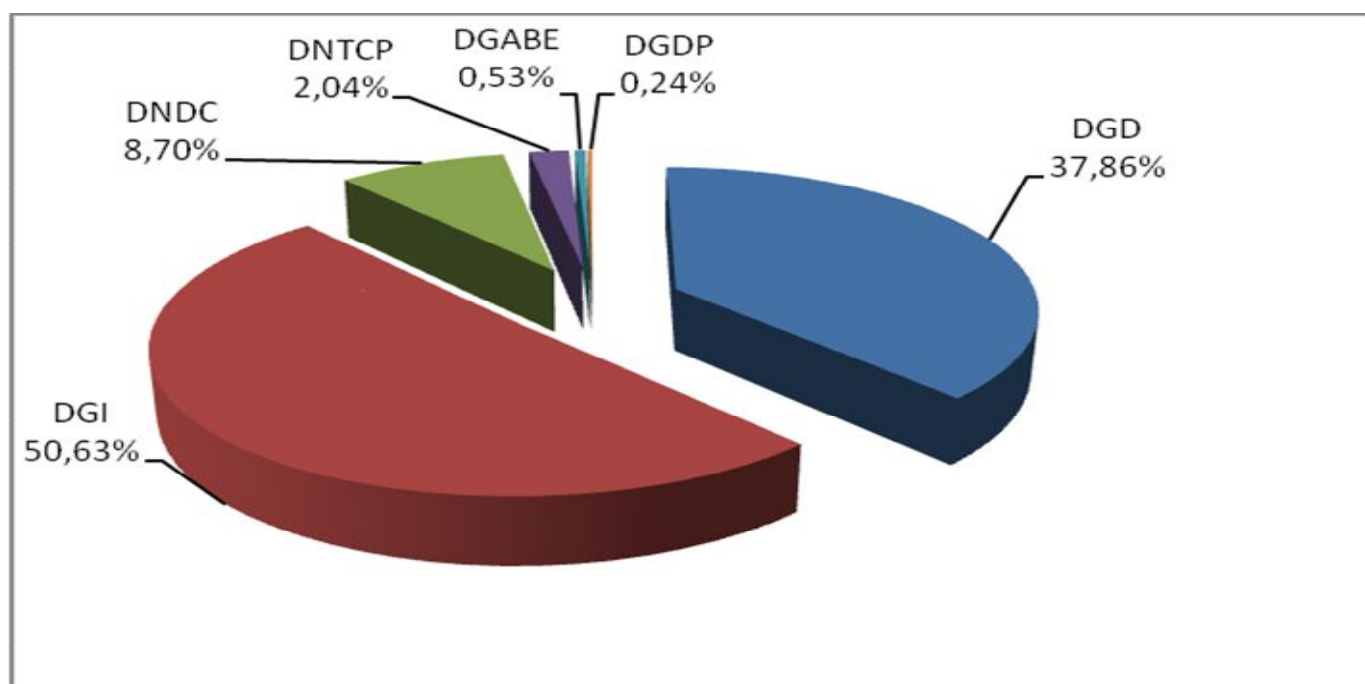
Ci-dessous, le détail des prévisions des recettes budgétaires pour 2017 par service d'assiette et de recouvrement et la représentation graphique de la part relative de chaque service d'assiette et de recouvrement :

Tableau 6 : Répartition des recettes par structure

(En milliards de FCFA)

SERVICES	RECETTES 2016		PREVISIONS 2017	ECART	
	Initiales	Rectifiées		Montant	%
Direct. Générale des Douanes	488,000	499,000	556,177	57,177	11,46
Direct. Générale des Impôts	679,003	678,603	743,799	65,196	9,61
Direct. Nationale Trésor & Compt. Publique	30,000	28,000	30,000	2,000	7,14
Direct. Nationale des Domaines & Cadastre	85,000	89,200	127,800	38,600	43,27
Direct. Générale Adm. des Biens de l'Etat	6,000	4,840	7,847	3,007	62,13
Direct. Générale de la Dette Publique	4,112	4,112	3,460	-0,652	-15,86
TOTAL	1 292,115	1 303,755	1 469,083	165,328	12,68

Graphique 1 : Part relative de chaque service d'assiette et de recouvrement dans les recettes budgétaires



En effet, les prévisions de recettes 2017 des services d'assiette et de recouvrement comparées à celles rectifiées de 2016, font ressortir une augmentation de 165,328 milliards de FCFA ou un taux de 12,68%.

L'amélioration des recettes 2017 des services d'assiette et de recouvrement sera sous tendue par les mesures ci-après :

Au titre de la Direction Générale des Impôts

Pour l'atteinte des objectifs de recettes 2017, la DGI entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

- l'optimisation des déclarations mensuelles par un meilleur suivi des indicateurs de gestion ;
- l'intensification des poursuites pour le recouvrement des arriérés,
- un meilleur suivi des contribuables, qui sont à la fois débiteurs et créanciers de l'Etat ;
- une revue des dossiers en contrôle fiscal et/ou à programmer, susceptibles d'être achevés au plus tard le 30 novembre 2017 ;
- la mise en œuvre de programmes de contrôle qui intègrent les renseignements issus des travaux du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financières (CMRIEF) et les marchés publics ;
- une recherche accrue des renseignements sur les contribuables ;
- la mise en place progressive d'un système informatique plus performant ;
- l'intensification des contrôles des dossiers importants en termes d'atteinte des résultats de la vérification ;
- le suivi plus rapproché des opérations de contrôle pour accroître leur efficacité se poursuivra et une attention particulière sera portée au suivi des contrôles de crédits de TVA.

Au titre de la Direction Générale des Douanes (DGD)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- l'application stricte et intégrale du nouveau mécanisme de taxation des produits pétroliers,
- la poursuite de l'informatisation du service dans les structures qui ne le sont pas encore ;
- la maîtrise des exonérations exceptionnelles ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle carte de la surveillance douanière à travers la création et le renforcement de bureaux, brigades mobiles d'intervention et de postes de surveillance ;
- le redéploiement du personnel ;
- le maintien de l'opération base-vie, sur les versants guinéen et mauritanien, qui aidera aussi à endiguer l'arrivée des produits frauduleux du nord du pays qui échappent pour le moment à tout contrôle douanier vers les régions du sud ;
- le renforcement du Programme de Vérification des Importations (PVI) à travers l'application systématique des pénalités, la réconciliation des déclarations et des attestations de vérification (AVDEC) ;
- l'ouverture des représentations des douanes du Mali à Téma, Conakry et Nouakchott ;
- l'intensification des efforts de lutte contre la fraude et la contrebande.

Au titre de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- la levée de la mesure de suspension de cessions de terrains ;
- les ressources provenant du renouvellement de la licence 3G ;
- les ressources provenant de l'acquisition de la licence 4G ;
- la maîtrise des carrières artisanales et de l'orpaillage traditionnel ;
- la cessation et l'octroi d'exonérations aux promoteurs immobiliers sur le prix de cession des terrains urbains et ruraux du domaine de l'Etat ;
- le règlement du conflit de compétence entre les services intervenant dans les domaines foncier et minier, notamment en ce qui concerne les recouvrements de la taxe d'extraction et du ramassage des matériaux, des redevances superficielles, ainsi que des droits d'enregistrement sur les locations verbales et la taxe sur la plus value de cession réalisée sur les titres miniers ;
- les effets de la mise en œuvre du décret de révision des prix de cession et barèmes des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat et des Collectivités adopté en août 2015 ;
- la dotation de la DNDC des moyens matériels (matériels roulants) ;
- l'accroissement de l'information relative aux titres miniers ;
- l'élaboration d'un outil de numérisation des archives foncières à travers le projet PAMORI II;
- l'ouverture d'une nouvelle mine d'or à Koffi.

Au titre de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- le renouvellement de la concession sur les plaques d'immatriculation et les visites techniques ;
- le renforcement du dispositif de taxation des jeux de hasard, notamment les « tombolas, grattages, lotos sportifs » ;
- le renforcement du contrôle des différentes régies et le suivi des postes comptables à l'étranger.

Au titre de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) :

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- la réussite des opérations de cession d'une partie des actions de l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques (UMPP) ;
- la cession de 19% des actions de la SOTELMA-SA au grand public.

B. AU TITRE DES DEPENSES

Les prévisions de dépenses du budget d'Etat 2017 sont de 2 270,647 milliards de FCFA contre 2 058,003 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative 2016, soit une augmentation de 10,33%. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'incidence financière de la majoration du point indiciaire ;
- l'incidence des Décrets n°2016-0413/P-RM et n°2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions et modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées respectivement aux fonctionnaires de la Police et de la Protection Civile ;
- la prise en charge de l'incidence de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- la prise en charge des dépenses urgentes liées à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- la prise en charge de nouveaux projets et programmes dans le cadre du Budget Spécial d'Investissement ;
- le renforcement des dotations des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social, Promotion de la Femme et de l'Enfant), des secteurs de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- le renforcement de la dotation destinée à la subvention aux intrants agricoles.

a. Présentation par type de budgets :

a. 1. Budget général :

✦ Pouvoirs publics et administrations centrales :

Les dépenses des pouvoirs publics et des administrations centrales comprennent les dépenses des charges communes, des institutions, des départements ministériels et des Etablissements Publics à caractère Administratif. Elles sont prévues pour 1 874,060 milliards de FCFA en 2017 contre 1 688,754 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2016, soit une augmentation de 10,97%.

✦ Administrations déconcentrées des régions :

Les dépenses des administrations déconcentrées des régions s'élèvent à 301,855 milliards de FCFA en 2017 contre 285,564 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 5,70%. Cette hausse s'explique par la poursuite de la déconcentration des crédits des services des secteurs sociaux (Education, Santé, Développement Social), le renforcement de la dotation budgétaire (fonctionnement) des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité et le transfert des crédits de certains Ministères sectoriels (Education et Santé) aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

A cet égard, l'inscription budgétaire totale en faveur de la Mairie du District de Bamako, des huit (08) Conseils Régionaux, des quarante neuf (49) Conseils de Cercle, des sept cent trois (703) Communes et des neuf (09) Agences de Développement Régional s'élève à 261,822 milliards de FCFA en 2017 contre 195,494 milliards de FCFA en 2016.

Sur ces 261,822 milliards de FCFA inscrits pour le compte des Collectivités :

- 190,248 milliards de FCFA ont été transférés au titre du secteur de l'Education ;
- 7,568 milliards de FCFA ont été transférés au titre du Ministère de la Santé ;
- 1,983 milliard de FCFA au titre du secteur de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- 0,470 milliard de FCFA ont été transférés au titre du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- 7,779 milliards de FCFA ont été transférés au titre du Ministère du Développement Social et de l'Action Humanitaire dont :
 - ♦ **7,700 milliards de FCFA** pour le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD), en vue de poursuivre les travaux de réhabilitation des infrastructures détruites dans les régions de Ségou, de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal ;
 - ♦ **0,079 milliard de FCFA** pour l'Appui aux Services locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire dans la région de Sikasso ;
- 0,571 milliard de FCFA ont été transférés au titre du secteur de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- 1,311 milliard de FCFA ont été transférés au titre du Secteur de l'Energie et de l'Eau ;
- 2,241 milliards de FCFA ont été transférés au titre du Ministère de l'Agriculture ;
- 0,560 milliard de FCFA ont été transférés au titre de l'Elevage et de la Pêche ;
- 8,000 milliards de FCFA sont inscrits au niveau des charges communes ;
- 35,064 milliards de FCFA ont été transférés au titre du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dont :
 - ♦ **28,918 milliards de FCFA** sont inscrits au niveau de l'ANICT pour la Dotation d'Appui au Fonctionnement des Collectivités Territoriales, les Dotations de Garanties "Emprunt" des Collectivités Territoriales, les Dotations d'Inter-collectivités des Collectivités Territoriales, l'Appui à la mise en place des Communes, le Fonds d'Investissement des Collectivités, le Fonds d'Appui Technique, l'Appui au Développement des Régions du Nord et l'Appui aux Communautés ;

- ♦ **1,746 milliard de FCFA** sont inscrits au titre des Agences de Développement Régional ;
- ♦ **4,400 milliards de FCFA** sont inscrits au titre des Contrats-Plans Etat/Région ;
- 6,027 milliards de FCFA au titre de l'appui budgétaire décentralisé de la Coopération Suisse en faveur des Collectivités Territoriales dont :
 - ♦ 998,876 millions de FCFA pour le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) dans les régions de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti, de Tombouctou et le District de Bamako ;
 - ♦ 259,360 millions de FCFA pour le Programme de Développement Social et Urbain ;
 - ♦ 705,000 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui au Développement Economique Régional de Sikasso (ADER) ;
 - ♦ 300 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Education (PADE) ;
 - ♦ 147,500 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à l'Education Non Formelle (PENF) dans les régions de Sikasso, de Mopti et de Tombouctou ;
 - ♦ 1,658 milliards de FCFA pour le Programme d'Appui aux Filières Agro Pastorales de Sikasso (PAFA) ;
 - ♦ 998,000 millions de FCFA au titre du Programme de Soutien aux Economies Locales du Delta du Niger (PSEL-Delta) ;
 - ♦ 960,000 millions de FCFA pour le Programme Partenariat Gouvernance dans les régions de Mopti et de Tombouctou.

a. 2. Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux :

Les dépenses au titre des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux sont prévues en 2017 pour 94,733 milliards de FCFA contre 83,685 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 13,20% imputable essentiellement au niveau des dépenses du Fonds de Remboursement des Crédits TVA.

b. Présentation par nature de dépenses :

Les dépenses par nature se présentent comme suit :

Tableau 7 : Répartition des dépenses par nature

(En milliards de FCFA)

CODES ECONOMIQUES	LF 2015 révisée (1)	LF 2016 (2)	LF 2016 révisée (3)	PLF 2017 (4)	Taux 5= (4-3)/3*100
Personnel	261,931	284,851	291,659	330,217	13,22
Personnel (Fonctionnaires des Collectivités)	105,128	115,374	119,374	120,516	0,96
Matériel et fonctionnement	103,89	111,493	113,264	120,447	6,34
Déplacements-missions	48,33	54,015	54,200	60,926	12,41
Communication-énergie	34,246	34,445	34,945	44,794	28,18
Autres dépenses + transfert et subvention	348,403	363,179	350,725	360,826	2,88
Dépenses électorales	17,000	2,000	9,194	10,000	8,77
Bourses	17,759	17,795	17,795	17,795	0,00
Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux	103,891	83,285	83,685	94,733	13,20
Liquidation du passif régulier+pertes aux changes	3,376	4,65	4,613	4,613	0,00
Equipement-investissement	339,056	421,832	515,676	561,935	8,97
Restructuration des entreprises publiques	1,000	2,000	2,000	2,000	0,00
Principal - intérêt de la dette	149,306	148,647	148,646	219,527	47,68
BSI (financement extérieur)	271,189	313,493	260,744	284,600	9,15
Appui budgétaire sectoriel	39,263	17,393	18,391	17,718	-3,66
Apurement du passif	37,400	28,421	33,092	20,000	-39,56
TOTAL	1 881,17	2 002,87	2 058,003	2 270,647	10,33

b. 1. Personnel :

Les dépenses au titre du paiement des salaires du personnel civil et militaire de l'Etat sont prévues en 2017 à 330,217 milliards de FCFA contre 291,659 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 13,22%. L'évolution de cette rubrique est due à la prise en charge :

- de l'incidence des augmentations salariales (la majoration de la valeur indiciaire) ;
- des avancements statutaires du personnel civil et militaire ;
- de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ;
- l'incidence des décrets n°2016-0413/P-RM et n°2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions et modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées respectivement aux fonctionnaires de la Police et de la protection Civile ;
- des recrutements réguliers de :

- 750 éléments au niveau de la Police, en vue d'atteindre le ratio policier par habitant dont la norme internationale est d'un (01) policier pour 300 habitants. Au Mali, il est de un (01) policier pour 3 377 habitants ;
- 350 éléments au niveau de la Protection Civile afin d'améliorer les interventions en matière d'accidents, sinistres, catastrophes et incendies ;
- 5 100 éléments au niveau de l'armée ;
- 460 agents au niveau de l'Education de Base et de 611 agents au niveau de l'Enseignement Supérieur ;
- 350 agents de Santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement des ressources humaines en santé en vue de disposer d'un personnel de santé de qualité et en nombre suffisant à tous les niveaux de la pyramide sanitaire afin d'atténuer les disparités en termes géographique et d'accessibilité (accroissement de la couverture sanitaire) ;
- 225 agents dans le cadre du PRODEJ, dont 50 Auditeurs de Justice, 50 Greffiers, 50 Secrétaires de Greffes et de Parquets, 50 Surveillants de prisons et 25 personnels d'appui en vue de renforcer les ressources humaines de la justice et de la rapprocher des justiciables ;
- personnel au niveau de la Fonction Publique Générale en vue du renforcement progressif des capacités des administrations publiques (sur une dotation de 800 millions de FCFA pour le recrutement du nouveau personnel, 500 millions de FCFA sont destinés au recrutement d'agents pour le compte de l'Administration Générale et 300 millions de FCFA pour le secteur de Développement Rural).

b. 2. Matériel - fonctionnement :

Les dépenses de la rubrique « Matériel et fonctionnement » passent de 113,264 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016 à 120,447 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 6,34%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la prise en charge de l'incidence du coût du matériel didactique dans les différents ordres d'enseignement suite à l'évolution des effectifs qui se présentent comme suit :

- Secondaire Général : 306 220 élèves en 2017 contre 282 817 élèves en 2016 ;
- Technique Professionnel : 185 367 élèves en 2017 contre 167 755 élèves en 2016 ;
- Normal : 43 276 élèves-maîtres en 2017 contre 42 668 élèves-maîtres en 2016 ;
- Supérieur : 120 000 étudiants en 2017 contre 113 060 étudiants en 2016.

A cela, il faut ajouter :

- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité ;
- le renforcement de la dotation au titre du fonctionnement des départements ministériels et à l'appui en matériel à l'enseignement fondamental, en particulier aux matériels didactiques (demi-bourses et matières d'œuvres), à l'appui pour l'évaluation du système éducatif et à la supervision des activités pédagogiques, à l'appui pour la répartition des manuels scolaires et à la production des statistiques pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement des dotations des Ministères chargés de la Défense et de la Sécurité Intérieure ;
- le renforcement de la dotation budgétaire pour l'achat de vaccins et de médicaments ;
- le renforcement des dotations au titre du fonctionnement du Ministère de la Justice dans le cadre de la réforme judiciaire.

b. 3. Déplacements - missions :

Les dépenses liées aux déplacements et missions ont été prévues à 60,926 milliards de FCFA en 2017 contre 54,200 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 12,41%, imputable au renforcement de la dotation budgétaire relative aux frais de transport ainsi qu'aux indemnités de déplacement des Forces Armées et de Sécurité, des Pouvoirs Publics, des structures du secteur de Développement Rural, de la Diplomatie et des Affaires Etrangères.

L'augmentation s'explique également par :

- la prise en charge de l'incidence du Décret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission ;
- la dotation de nouveaux services des régions de Ménaka et de Taoudénit ;
- le renforcement de la dotation budgétaire des services de contrôle et inspections dans les départements sectoriels ;
- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité et des missions de supervision des chefs de l'exécutif régional à l'intérieur des régions.

Toutefois, des efforts de maîtrise des charges liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur et aux déplacements liés aux mutations seront poursuivis en 2017 et l'accent sera mis sur le choix de l'itinéraire le moins coûteux, la taille des missions et la priorisation des missions statutaires en fonction des ressources disponibles.

b.4. Communication-énergie :

Les dépenses liées à la consommation d'eau, d'électricité et de téléphone passent de 34,945 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016 à 44,794 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation 28,18% imputable au renforcement des dotations des administrations pour la prise en charge de leur niveau réel de consommation.

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses de la rubrique « Communication et énergie », les départements ministériels et les institutions seront invités à initier des mesures en vue de la maîtrise des consommations.

Le mécanisme de surveillance pour la maîtrise des charges de communication et d'énergie en 2017 sera aussi renforcé. A cet égard, il est demandé à tous les Ordonnateurs Secondaires et aux Gestionnaires des institutions de prendre des mesures nécessaires pour une meilleure maîtrise de ces dépenses. Il s'agit :

- d'identifier et de recenser de façon exhaustive et régulière les compteurs d'eau et d'électricité des services ;
- de limiter à deux, le nombre de téléphones cellulaires par département et institution ;
- d'assurer la fonctionnalité du dispositif de contrôle et de suivi des facturations d'électricité, d'eau, de téléphone et de connexion Internet ;
- d'envisager de nouvelles mesures telles que l'utilisation des cartes prépayées.

b. 5. Autres dépenses, transferts et subventions :

Ils sont prévus à 360,826 milliards de FCFA en 2017 contre 350,725 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 2,88%. Dans le détail, ils se présentent ainsi qu'il suit :

*** Autres dépenses :**

Les autres dépenses sans les dépenses électorales, la liquidation du passif régulier et les pertes aux changes se chiffrent à 72,296 milliards de FCFA en 2017 contre 83,466 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une diminution de 20,26% due essentiellement au reclassement des dépenses de formation (frais scolaires) en investissement.

*** Transferts et subventions :**

Les dépenses de transferts et subventions, sans les dépenses de restructuration des Entreprises Publiques, s'élèvent à 288,530 milliards de FCFA en 2017 contre une dotation budgétaire de 267,258 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 7,96%. Cette augmentation est imputable essentiellement :

- aux transferts et subventions accordés aux Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) au titre de leur fonctionnement ;
- au renforcement de la subvention des Etablissements Publics Hospitaliers dans le cadre de l'amélioration du plateau technique et de l'offre de services de soins ;
- au renforcement de la subvention aux intrants agricoles ;
- au renforcement de la subvention à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale ;
- à la prise en charge du fonctionnement du Comité National d'Organisation du Sommet Afrique-France ;
- au renforcement de la subvention accordée aux hôpitaux pour les dialyses ;
- à la poursuite de la politique de gratuité dans le secteur de la santé (médicaments anti-rétroviraux) et à la prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

En outre, en 2017, la loi de Finances prévoit les subventions ci-après :

- l'appui aux structures de tutelle des Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation pour 790,097 millions de FCFA ;
- la prise en charge de la césarienne pour 2,124 milliards de FCFA ;
- la lutte contre les maladies, les cancers chez les femmes et le paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans pour 2,929 milliards de FCFA.

b. 6. Dépenses électorales :

Les dépenses électorales prévues en 2017 s'élèvent à 10,000 milliards de FCFA contre 9,194 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016. Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives à la révision des listes électorales et à l'organisation des élections Régionales et Communales.

b. 7. Equipement - investissement :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses d'équipement-investissement sans le financement extérieur des projets. Elles passent de 515,676 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016 à 561,935 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 8,97%. Dans le détail, ces dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

*** Equipement - investissement du budget ordinaire :**

Les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement » du budget ordinaire se chiffrent à 274,311 milliards de FCFA en 2017 contre 277,418 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une baisse de 1,12% imputable, notamment à l'épuisement des ressources SOTELMA.

*** Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur) :**

Les dépenses du Budget Spécial d'Investissement, financement intérieur passent de 238,259 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016 à 287,624 milliards de FCFA dans le budget 2017, soit une augmentation de 20,72%. Cette augmentation est due essentiellement à la prise en charge des projets routiers au niveau de l'Équipement et des Transports et l'amélioration du plateau technique au niveau du Ministère de la Santé.

b. 8. Budget Spécial d'Investissement, financement extérieur :

Les dépenses au titre du Budget Spécial d'Investissement, financement extérieur ont été prévues pour 284,600 milliards de FCFA en 2017 contre 260,744 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 9,15%. Cette hausse s'explique essentiellement par la prise en charge des projets de l'agriculture, de l'équipement et des transports, les projets d'hydrauliques villageoises et la prise en compte du programme d'aménagement des infrastructures routières structurantes.

b. 9. Incidence des dépenses de personnel des collectivités :

L'incidence des dépenses au titre du personnel des collectivités s'élève dans le budget 2017 à 120,516 milliards de FCFA contre 119,374 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une hausse de 0,96%. Ce niveau de prévision est dû au fait qu'au lieu d'un recrutement au niveau secondaire, le Ministère de l'Éducation Nationale a prévu de procéder à un redéploiement des effectifs du personnel enseignant.

b. 10. Restructuration des entreprises publiques :

Le montant de la restructuration des entreprises publiques en 2017 est de 2,000 milliards de FCFA contre le même montant en 2016. Cette inscription est une provision destinée à la prise en charge des dépenses de restructuration ou de paiement des droits sociaux des entreprises publiques restructurées ou liquidées.

b. 11. Bourses :

Les dépenses liées au paiement des bourses sont de 17,795 milliards de FCFA en 2017. Le maintien du niveau s'explique par les efforts de maîtrise des effectifs par la mise en place du système d'informatisation des étudiants et l'effet cumulé des entrées et sorties des boursiers des Ecoles Supérieures et des Facultés.

b. 12. Liquidation du passif régulier et pertes aux changes :

Les prévisions pour 2017 s'élèvent à 4,613 milliards de FCFA contre le même montant dans le budget rectifié 2016. La dotation des pertes aux changes est une provision pour le paiement aux missions diplomatiques, des montants au titre des pertes enregistrées lors des opérations de transfert en devises. La liquidation du passif régulier permet de prendre en charge le « capital-décès » et les différentiels de salaires des agents de l'État au titre des exercices antérieurs.

b. 13. Apurement du passif :

La provision de l'apurement du passif est destinée à la prise en charge des engagements de l'Etat notamment, dans le cadre des expropriations et du reliquat éventuel des arriérés de la dette intérieure résultant de la troisième phase de l'audit des arriérés intérieurs. Les inscriptions au titre de l'apurement du passif s'élèvent à 20,000 milliards de FCFA en 2017 contre 33,092 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une baisse de 39,56% imputable à la réduction de la provision au titre de l'apurement de la dette-fournisseurs, antérieure à 2014 et à la non reconduction des dotations inscrites au titre de l'apurement des arriérés de certains projets routiers notamment, l'Avenue an 2000 à Ségou, le pont de Fourou, l'aménagement du boulevard du 22 octobre à Bamako, la route du poisson.

b. 14. Appui Budgétaire Sectoriel :

En 2017, les inscriptions au titre des Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) s'élèvent à 17,718 milliards de FCFA en 2017 contre 18,391 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une baisse de 3,66% imputable essentiellement à la prise en charge des annonces pour l'exercice 2017. Les ABS sont constitués essentiellement :

- d'une part, de l'appui budgétaire sectoriel décentralisé de la Coopération Suisse à hauteur **6,027 milliards de FCFA** dont :
 - 998,876 millions de FCFA pour le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) dans les régions de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti, de Tombouctou et le District de Bamako ;
 - 259,360 millions de FCFA pour le Programme de Développement Social et Urbain ;
 - 705,000 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui au Développement Economique Régional de Sikasso (ADER) ;
 - 300 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Education (PADE) ;
 - 147,500 millions de FCFA au titre du Programme d'Appui à l'Education Non Formelle (PENF) dans les régions de Sikasso, de Mopti et de Tombouctou ;
 - 998,000 millions de FCFA au titre du Programme de Soutien aux Economies Locales du Delta du Niger (PSEL-Delta) ;
 - 1,658 milliards de FCFA pour le Programme d'Appui aux Filières Agro Pastorales de Sikasso (PAFA) ;
 - 960,000 millions de FCFA pour le Programme Partenariat Gouvernance dans les régions de Mopti et de Tombouctou.
- d'autre part, du montant d'appui budgétaire sectoriel de 8,663 milliards de FCFA résultant des annonces faites par le Canada dans les secteurs de la Santé et de l'Education, et du report de 3,028 milliards de FCFA de l'ABS Canada non exécuté de 2015.

Ci-dessous la répartition de l'appui budgétaire sectoriel des trois (03) dernières années et la prévision pour 2017 par programme et par bailleur :

(En FCFA)

PROGRAMMES	BAILLEURS	2014	2015	2016 (Initial)	2016 (Rectifié)	2017
PISE III	Pays-Bas	3 935 742 000				
	Canada		2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 250 000 000
	S/Total	3 935 742 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 250 000 000
PADE, ADER, PAFA, PACUM, PDSU, PPG, PENF et PSEL-Delta	Suisse	2 117 960 000	2 927 000 000	5 268 140 000	3 666 117 000	6 027 185 000
	S/Total	2 117 960 000	2 927 000 000	5 268 140 000	3 666 117 000	6 027 185 000
PRODESS	Pays-Bas	10 167 334 000	-	-	-	-
	Canada	-	19 000 000 000	9 625 000 000	9 625 000 000	6 412 500 000
	AFD	6 559 570 000	-	-	-	-
	S/Total	16 726 904 000	19 000 000 000	9 625 000 000	9 625 000 000	6 412 500 000
EDM	CEDEAO	15 000 000 000	12 000 000 000	-	-	-
	S/Total	15 000 000 000	12 000 000 000	-	-	-
ANICT/FICT	Union Européenne	19 414 673 000	-	-	-	-
Décentralisation	Pays-Bas	1 574 297 000	-	-	-	-
	S/Total	20 988 970 000		-	-	-
RAVEC	France	-	-	-	-	-
	S/Total			-	-	-
Adduction Eau Potable Kidal	Pays-Bas	3 935 742 000	-	-	-	-
	S/Total	3 935 742 000		-	-	-
Agriculture	Danemark	6 880 000 000	-	-	-	-
	S/Total	6 880 000 000		-	-	-
Report dotation N-1		2 597 543 000	2 836 075 000	-	2 600 000 000	3 028 084 000
	S/Total	2 597 543 000*	2 836 075 000**	-	2 600 000 000***	3 028 084 000***
TOTAL GENERAL		72 182 861 000	39 263 075 000	17 393 140 000	18 391 117 000	17 717 769 000

NB :

* Les 2 597 543 000 FCFA constituent le report du reliquat des crédits d'ABS 2010 et 2011 non utilisés de la Santé.

** Les 2 836 075 000 FCFA constituent du reliquat des crédits d'ABS 2011 non utilisés de l'Education ;

*** Les 2 600 000 000 FCFA et 3 028 084 000 de FCFA constituent du reliquat des crédits d'ABS 2015 non utilisés de l'Education et de la Santé.

c. Présentation des dépenses par fonction (Secteur) :

Les dépenses par fonction se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 9: Dépenses par fonction

(En milliers de FCFA)

	Collectif budgétaire 2016	Dotations budgétaires 2017
Pouvoirs Publics et Administration Générale	232 585 299	244 475 462
Diplomatie et Affaires Etrangères	32 910 220	38 674 004
Défense Nationale et Sécurité	323 514 515	330 731 321
Education de Base	224 807 731	239 411 807
Enseignement Secondaire, Sup. et Recherche Scientifique	109 624 121	120 016 388
Culture - Jeunesse et Sport	17 747 336	21 931 071
Santé	123 319 226	140 725 562
Secteurs Sociaux	57 202 559	65 952 976
Emploi	12 145 187	13 610 677
Agriculture	308 883 234	340 893 383
Mine, Hydraulique et Industrie	91 282 546	107 706 181
Urbanisme et Travaux Publics	125 446 258	148 890 418
Transport	35 427 981	21 299 319
Communication	12 336 160	11 723 700
Dette Intérieure	50 119 000	93 384 000
Dette Extérieure	71 303 000	97 629 000
Intérêt Dette Extérieure	27 224 000	28 514 000
Dotations Non Réparties	202 124 646	205 077 844
TOTAL	2 058 003 019	2 270 647 113

Les crédits de la fonction «Pouvoirs Publics et Administration Générale» prennent en charge les dépenses pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation, de l'amélioration du fonctionnement de la justice et du renforcement des dotations des services publics de l'Etat.

Les inscriptions au niveau de la fonction « Défense Nationale et Sécurité » sont destinées à la prise en charge de la politique de recrutement au niveau des Forces Armées et de Sécurité, des frais de transport, de déplacements et d'acquisition d'équipements majeurs pour les missions de sécurisation et de défense du territoire national dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.

La progression de la fonction « Education de Base » est liée à l'accroissement de l'effectif des élèves et aux efforts consentis par le Gouvernement dans le cadre de la construction des salles de classes et des recrutements d'enseignants en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Aussi, face à la persistance des écarts entre filles et garçons et des disparités régionales dans la scolarisation des filles (accès, rétention, achèvement), l'accès des filles et leur maintien à l'école demeurent une préoccupation majeure et des efforts budgétaires sont consentis dans le sens de la réduction de cet écart.

La fonction « Santé » connaît une hausse imputable aux dépenses liées au renforcement d'effectifs du personnel sanitaire, aux subventions accordées aux formations sanitaires dans le cadre de leur mission de service public, à la lutte contre les maladies et à la prise en charge des politiques de gratuité des soins de certaines pathologies (paludisme chez les enfants de moins de cinq (05) ans et les femmes enceintes, maladie cancérigène chez les femmes, médicaments anti-rétroviraux, césarienne). La préoccupation au niveau dudit secteur demeure la poursuite du renforcement du plateau technique des Etablissements Publics Hospitaliers par l'acquisition d'équipements médicaux de pointe. A cela s'ajoute le financement des protocoles de recherche, de la maintenance des appareils techniques, de la réalisation d'investissements et des formations.

La fonction « Secteurs sociaux » qui regroupe le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et ses structures déconcentrées et organismes personnalisés (EPA) et le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et ses structures déconcentrées et organismes personnalisés, connaît une évolution imputable aux dépenses humanitaires, de protection sociale à travers les actions de la Direction Nationale du Développement Social et de l'Economie Solidaire, de la politique d'assurance maladie (AMO) et de prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

La fonction « Emploi » augmente du fait des efforts budgétaires consentis dans le cadre du programme national d'actions dans le domaine de l'emploi en vue de la réduction de la pauvreté, du programme d'appui en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, du programme de renforcement des capacités en matière d'emploi et de formation professionnelle et du projet de développement des compétences pour l'emploi des jeunes.

La fonction « Développement Rural » connaît une augmentation liée essentiellement aux dépenses d'investissement en vue d'accroître la compétitivité globale de l'économie de notre pays pour accélérer la croissance conformément à la vision politique des autorités. L'objectif recherché est de mettre l'économie de notre pays sur la trajectoire d'économie des pays émergents.

La baisse des inscriptions en faveur de la fonction « Communication » est due à la fin des projets financés sur ressources extérieures.

En ce qui concerne la fonction « Mine Hydraulique et Industrie », l'augmentation s'explique par la prise en charge des nouveaux projets.

Le niveau de la dotation au titre de la dette intérieure connaît une augmentation pour tenir compte de l'échéancier de paiement. Une hausse est également enregistrée au niveau du service de la dette extérieure pour tenir compte de l'échéancier de paiement.

Ci-dessous les principaux ratios sectoriels par rapport aux charges récurrentes :

Tableau 10 : Ratio sectoriel par rapport aux charges récurrentes (en %)

DESIGNATION	LFR 2016	PLF 2017
Education Nationale	36,37	35,06
Santé	12,18	11,27
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	7,9	7,76
Développement Rural	3,37	3,38
Equip.-Transport-Urbanisme et Communication	2,52	2,27
Forces Armées et Sécurité	17,16	19,46
Mine, Hydraulique et Industrie	1,68	1,77
Pouvoirs Publics et Administration	17,22	16,77
Dotations Non Réparties	1,6	2,26
TOTAL	100	100

Le ratio charges récurrentes des secteurs sociaux notamment, l'Education se chiffre à 35,06% en 2017 et la Santé à 11,27% en 2017.

Les ratios par rapport à l'ensemble du budget se présentent comme suit :

Tableau 11 : Ratio par rapport au budget (en %)

DESIGNATION	LFR 2016	PLF 2017
Education Nationale	16,25	15,95
Santé	5,99	6,24
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	4,23	4,47
Développement Rural	15,01	15,01
Equip.-Transport-Urbanisme et Communication	8,42	8,02
Forces Armées et Sécurité	15,72	14,57
Principal et Intérêt de la Dette	7,22	9,67
Mine, Hydraulique et Industrie	4,44	4,74
Pouvoirs Publics et Administration	12,9	12,45
Dotations Non réparties	9,82	8,88
TOTAL	100	100

d. Les projets inscrits dans le Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur et extérieur) :

Le budget de l'Etat 2017 consacre aux investissements une enveloppe globale de 572,224 milliards FCFA contre 499,003 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 14,67%. Cette hausse se justifie par l'accélération de la mise en œuvre d'importants projets structurants.

Les projets du budget 2017 dont la dotation est supérieure ou égale à 1,000 milliard de FCFA se présentent par secteur et sous secteur comme suit :

SECTEUR SOCIAL

Emploi et Formation Professionnelle

Appui à la Formation Professionnelle et à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux / FIDA	2,575	milliards FCFA
Projet de Développement de Compétence et Emploi des Jeunes / IDA	2,690	milliards FCFA

Culture

Projet d'Equipement de la CNCM	1,000	milliard FCFA
Construction et équipement de la Maison Africaine de la Photographie	1,200	milliard FCFA

Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Plateforme multifonctionnelle de lutte contre la pauvreté en milieu rural	1,650	milliard FCFA
---	-------	---------------

Education Nationale

Construction de Lycées Secondaires	2,000	milliards FCFA
Projet d'Appui à l'Education Bilingue de Base (BID)	2,000	milliards FCFA
Construction des IFM	2,200	milliards FCFA
Projet Education pour Tous (IDA)	3,500	milliards FCFA

Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Construction, Extension, Equipement du Campus Université de Kabala	1,300	milliard FCFA
Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur - IDA	3,000	milliards FCFA

Santé et Hygiène Publique

Projet de Renforcement de la Santé de Reproduction - IDA	4,000	milliards FCFA
Amélioration du plateau technique des hôpitaux	5,000	milliards FCFA
Construction et équipement des hôpitaux	12,000	milliards FCFA
Appui Mise en œuvre de l'Accord Etablissement avec les Hôpitaux	1,525	milliard FCFA
Construction du Centre de Télésanté et informatique médical	1,000	milliard FCFA

SECTEUR POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE

Primature

Construction et Equipement de l'ENA	2,000	milliards FCFA
-------------------------------------	-------	----------------

Justice et Droits de l'Homme

Construction Grande Prison de BAMAKO	2,000	milliards FCFA
Mise en œuvre Programme Décennal de Développement de la Justice	2,100	milliards FCFA
Projet d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PAJM)	3,930	milliards FCFA

Administration Territoriale

Programme de construction et de réhabilitation de pieds à terre	1,000	milliard FCFA
---	-------	---------------

Décentralisation et Réforme de l'Etat

Appui à la Mise en Place des Communes /ANICT	13,500	milliards FCFA
Contrat Plan Etat Régions/District	4,400	milliards FCFA

SECTEUR ECONOMIE ET INFRASTRUCTURES

Economie et Finances

Construction et Equipement Direction Générale des Douanes	1,000	milliard FCFA
Fonds d'étude et de préparation des projets	1,000	milliard FCFA
Nouveaux projets BSI	10,000	milliards FCFA
Interconnexion des bases des données du MEF	1,000	milliard FCFA
Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE)	3,187	milliards FCFA
Projet de Reconstruction et de Relance Economique (IDA)	3,150	milliards FCFA
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI	6,150	milliards FCFA
Réhabilitation Ex Hôtel des Finances	1,200	milliard FCFA

Aménagement du Territoire et Population

Construction et Equipement Immeuble INSTAT	2,500	milliards FCFA
Programme d'Autonomisation des Femmes et Dividendes Démographiques	3,500	milliards FCFA

Commerce

Appui au Cadre Intégré	1,660	milliard FCFA
------------------------	-------	---------------

Agriculture

Aménagement Hydro Agricole Molodo Nord / BOAD	12,000	milliards FCFA
Appui à la Croissance économique et Promotion Emploi Secteur privé	4,050	milliards FCFA
Aménagement Hydro Agricole Sikasso	2,000	milliards FCFA
Entretien et Aménagement Infrastructure et Vulgarisation Office du Niger	4,200	milliards FCFA
Programme d'Accroissement de la Production Agricole au MALI (PAPAM)	10,500	milliards FCFA
Programme de Compétitivité et Diversification Agricole	1,000	milliard FCFA

Programme de Développement Irrigation / BAD	22,500	milliards FCFA
Programme de Productivité Agricole Afrique Ouest (ECOWAP) II	10,200	milliards FCFA
Programme de Restructuration du Marché Céréaliier	1,200	milliard FCFA
Programme National de Pluie provoquée	2,000	milliards FCFA
Projet de Développement Rural Intégré Kita (PDRIK) II	8,900	milliards FCFA
Projet d'Amélioration du Système d'irrigation du périmètre de Baguineda	1,000	milliard FCFA
Projet d'Appui au Développement rural SOKE 1	3,000	milliards FCFA
Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et du sous-secteur en Afrique Sub-saharienne	6,850	milliards FCFA
Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et du Développement des Cultures irriguées	10,600	milliards FCFA
Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle dans la Région de Koulikoro	10,450	milliards FCFA
Projet de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité alimentaire	8,750	milliards FCFA
Projet de Renforcement Résilience au Sahel	15,700	milliards FCFA
Reconstitution du Stock National de Sécurité	4,300	milliards FCFA
Elevage et Pêche		
Projet de Développement intégré des ressources animales et aquacoles (PDIRAM)	3,600	milliards FCFA
Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel	10,150	milliards FCFA
Projet de Développement de la filière aquacole de Sikasso	1,165	milliard FCFA
Projet d'Appui au Développement de l'Elevage de Zébu Maure dans le Cercle de Nara	1,484	milliard FCFA
Domaines de l'Etat et Affaires Foncières		
Mise en œuvre de la Réforme Foncière Sécurisée	2,000	milliards FCFA
Construction et équipement de la Direction nationale du Cadastre	1,200	milliard FCFA
Projet d'Aménagement du tronçon berges du Fleuve Niger à Bamako	1,500	milliard FCFA
Urbanisme et Habitat		
Construction de la Direction Nationale de l'Urbanisme	1,000	milliard FCFA
Programme de Construction 50 000 Logements Sociaux	5,000	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Gao	1,000	milliard FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Région de Taoudéni	2,000	milliards FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Tombouctou	1,000	milliard FCFA
Réhabilitation et Equipement Infrastructures Région de Ménaka	1,500	milliard FCFA
Energie et Eau		
Construction de la station compacte à Kalaban Koro	2,011	milliards FCFA
Etudes de Faisabilité du Barrage de TOSSAYE	27,000	milliards FCFA
Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau 1, 2, 3, 5, 6 Régions	4,327	milliards FCFA
Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau Potable et l'Assainissement II (PACTEA II)	2,050	milliards FCFA
Projet Accès Energie Réalisation de 36 123 Lampadaire Solaires	2,250	milliards FCFA
Projet AEP Ville de Bamako par Kabala	12,666	milliards FCFA
Projet Système Hybride d'Electrification Rurale	9,030	milliards FCFA

Projet de Construction Centre Conduit Dedoubl. Capacité Energie	10,000	milliards FCFA
Projet de Construction de liaison double Sikasso - Bougouni - Bamako	2,580	milliards FCFA
Projet d'Electrification Rurale Système Hybrides 30 Villages	3,500	milliards FCFA

Economie Numérique et Communication

Construction et Equipement Bureaux régionaux AMAP	1,000	milliard FCFA
Projet de Réseau Large Bande Nationale au Mali	2,000	milliards FCFA

Equipement, Transport et Désenclavement

Aménagement 2x2 Voies Section Route Ségou San 7 KM BOAD	4,718	milliards FCFA
Programme d'acquisition de matériel de transport	3,000	milliards FCFA
Aménagement en 2x2 voies de la route 3ème pont - RN6, construction d'échangeur et réhabilitation de la section Tour de l'Afrique	5,000	milliards FCFA
Bitumage tronçon Goma coura -Tombouctou	10,500	milliards FCFA
Bitumage de la route Baraoueli - Tamani	2,000	milliards FCFA
Construction de pont sur le Fleuve Baoulé et la route Fana - Diola	3,500	milliards FCFA
Construction de la route Kayes - Kéniéba	2,000	milliards FCFA
Construction de la section Kangaba - Dialafoundo - Frontière Guinée	2,000	milliards FCFA
Construction de la voie ceinture ouest de Koulikoro	1,500	milliard FCFA
Aménagement de la voie Kouloubeni longue de 5 km	1,500	milliard FCFA
Construction / Bitumage de la route Banconi - Dialakorodji - Safo - Dabani - Nonsombougou	1,500	milliard FCFA
Construction de la Section Yanfolila - Kalana - frontière Guinée	1,500	milliard FCFA
Construction et bitumage de la bretelle Katela - Kadiolo - Zegoua et aménagement de 10 km de voiries	1,000	milliard FCFA
Construction du 2ème pont de Kayes	15,000	milliards FCFA
Construction du 4ème Pont de Bamako	2,000	milliards FCFA
Construction et Bitumage de la route Macina-Diafarabé-Teninkou	3,000	milliards FCFA
Construction et bitumage de la route Zantiébougou - Kolondiéba - frontière RCI	3,000	milliards FCFA
Projet d'Aménagement des Infrastructures Routières et Structures (PAIRS)	48,000	milliards FCFA
Projet de route Benena - Mandiakuy	3,500	milliards FCFA
Réhabilitation de l'ancien pont de Kayes	1,200	milliard FCFA
Travaux d'Achèvement de l'Aéroport Bamako-Sénou	1,500	milliard FCFA

Environnement, Assainissement et Développement Durable

Construction Décharge de Noumoubougou	1,500	milliard FCFA
Dragage et protection des berges Diafarabé	1,700	milliard FCFA
Programme d'Assainissement de 11 Villes	1,000	milliard FCFA
Programme de Gestion Décentralisée des Forêts (GEDEFOR 2)	3,800	milliards FCFA
Projet Initiative Pauvreté Environnement	1,700	milliard FCFA
Projet de Drainage des Eaux Fluviales de Bamako	3,805	milliards FCFA
Projet d'Elimination et de Prévention des Pesticides Obsolètes	2,700	milliards FCFA
Programme régional d'aménagement du massif du Fouta Djallon	1,500	milliard FCFA

e. Déficit Budgétaire et Moyen de son Financement

Arrêté en ressources à 2 013,578 milliards de FCFA en termes de prévisions de recouvrement et à 2 270,647 milliards de FCFA en dépenses, le projet de budget 2017 présente un déficit prévisionnel de 257,069 milliards de FCFA contre 255,957 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2016, soit une augmentation de 0,43%.

Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor.

IV. ETAT DE LA CONVERGENCE DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

a. Etat de la convergence de l'UEMOA

Il est à rappeler que le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté en septembre 2014 cinq (05) nouveaux critères de convergence dont trois (03) critères de premier rang et deux (02) critères de second rang.

Par rapport à ces nouveaux critères, le Mali respectera trois (03) critères sur cinq (05) en 2017 :

- deux (02) critères de premier rang : le taux d'inflation et l'encours de la dette publique rapporté au PIB ;
- un (01) critère de second rang : masse salariale sur recettes fiscales.

Position du Mali face aux nouveaux critères de convergence de l'UEMOA :

Critères de convergence	Norme UEMOA	2015	2016	2017
Critères de premier rang				
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	≥ -3%	-5,0%	-4,3%	-4,1%
Taux d'inflation	≤ 3%	1,7%	0,5%	1,0%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤ 70%	31,3%	30,4%	31,1%
Critères de second rang				
Masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	34,2%	33,4%	33,2%
Taux de pression fiscale	≥ 20%	16,8%	14,8%	15,2%
Nombre de critères respectés		3	3	3

b. Etat de la convergence de la CEDEAO

Par rapport à la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali respectera en 2017 quatre (04) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA comme en 2016 dont :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en fin de période ;
- trois (03) critères de second rang : (i) non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés, (ii) masse salariale rapportée aux recettes fiscales et (iii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.

Position du Mali face aux critères de convergence de la CEDEAO :

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2015	2016	2017
Critères de premier rang				
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 4%	7,6%	6,3%	6,1%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	1,7%	0,5%	1,0%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤10% des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤10%			
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6			
Critères de second rang				
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio recettes fiscales /PIB	≥20%	16,8%	14,8%	15,2%
Masse salariale/recettes fiscales ≤35%	≤ 35%	34,2%	33,4%	33,2%
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/Recettes ≥20% fiscales	≥ 20%	29,4%	40,0%	40,2%
Stabilité du taux de change réel *				
Taux d'intérêt réel positif *				
Nombre de critères respectés		4	4	4

* Non applicable aux pays de l'UEMOA

Bamako, le 2016
Le Ministre,

Dr Boubou CISSE